

## CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la  
séance du 7 décembre 2011

Présidence de M. Pierre Marc Burnand

Conseillers présents : 82

---

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'adopter le renouvellement du plafond d'endettement brut (niveau 1) à hauteur de CHF 124.5 millions pour la période législative du 1er juillet 2011 au 30 juin 2016 ;
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter jusqu'à ce que l'endettement brut atteigne le montant fixé au point 1 ;
3. de laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités de l'emprunt (selon art. 4 ch. 7 LC) ;
4. d'adopter le renouvellement du plafond pour les cautionnements et autres formes de garanties à hauteur de CHF 25 millions pour la période législative du 1er juillet 2011 au 30 juin 2016.

Résultat de la votation : **43 voix contre 22 et 13 abstentions**

---

Ainsi délibéré en séance du 7 décembre 2011.

L'attestent :

le président

la secrétaire

Pierre Marc Burnand

Jacqueline Botteron